

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 02318

Numéro SIREN : 491 009 957

Nom ou dénomination : 2.B MOTOCULTURE

Ce dépôt a été enregistré le 29/06/2023 sous le numéro de dépôt 14005

Liase 23 IS RN

①

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise :		SARL 2B MOTOCULTURE		1 2			
Adresse de l'entreprise		25 ROUTE DE LESPARRE 33340 GAILLAN MEDOC		Durée de l'exercice précédent * 1 2			
Numéro SIRET *		4 9 1 0 0 9 9 5 7 0 0 0 2 9				Néant <input type="checkbox"/>	
				Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 2			
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
	Fonds commercial (1)	AH	137 500	AI		137 500	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	33 484	AS	27 041	6 443	
	Autres immobilisations corporelles	AT	34 006	AU	23 906	10 100	
ACTIF IMMOBILISÉ - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières *	BH		BI			
	TOTAL (II)	BJ	204 989	BK	50 946	154 043	
	ACTIF CIRCULANT - STOCKS	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
En cours de production de biens		BN		BO			
En cours de production de services		BP		BQ			
Produits intermédiaires et finis		BR		BS			
Marchandises		BT	239 917	BU		239 917	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW			
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	21 367	BY		21 367	
Autres créances (3)		BZ	7 862	CA		7 862	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC			
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :		CD		CIE			
ACTIF CIRCULANT - CRÉANCES	Disponibilités	CF	68 323	CG		68 323	
	Charges constatées d'avance (3)'	CH		CI			
	TOTAL (III)	CJ	337 469	CK		337 469	
	Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
		Écarts de conversion actif *	CN				
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	542 458	1.1	50 946	491 512
	Renvois : (1) Dont droit au bail :				(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP		(3) Part à plus d'un an : CR
	Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :

comptes annuels approuvés par l'assemblée en date du 12 mai 23 Le gérant

SAGE Experts-comptables Janvier 2023

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

BF

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 55 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL 2B MOTOCULTURE		Néant <input type="checkbox"/>	
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 7.700...)	DA	7 700		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	770		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ)	DG	197 788		
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	14 152		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	220 410		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	142 966		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	14 934		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	86 438		
	Dettes fiscales et sociales	DY	26 763		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA				
Compte réglé	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	271 101		
	Écarts de conversion passif *	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	491 512		
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	170 451			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article
53 A du Code général
des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2023

Désignation de l'entreprise		SARL 2B MOTOCULTURE				Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou postérieurement à la mise en équivalence			
						Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8	D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	137 500	KE	KF		
CORPORELLES	Terrains			KG		KH	KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KK	KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KN	KO	
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2			KP	KR	
				M3			KQ	KS	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				32 935	KT	KU	549	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				11 360	KV	KX	
		Matériel de transport *				14 652	KY	LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				7 994	LB	LD	
		Emballages récupérables et divers *					LE	LF	
		Immobilisations corporelles en cours					LH	LI	LJ
	Avances et acomptes					LK	LL	LM	
	TOTAL III				LN	66 940	LO	LP	549
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G	8M	8T	
	Autres participations					8U	8V	8W	
	Autres titres immobilisés					IP	IR	IS	
	Prêts et autres immobilisations financières					IT	IU	IV	
	TOTAL IV				LQ		LR	LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	204 440	ØH	ØI	549	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice			
		par virement de poste à poste		par excisions et décharges ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence			
		1		2		3			
		4				5			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN	CØ	DØ	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO	LV	LW	IX	137 500	
CORPORELLES	Terrains			IP	LX	LY	LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ	MA	MB	MC		
		Sur sol d'autrui		IR	MD	ME	MF		
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS	MG	MH	MI	
					IT	MJ	MK	ML	33 484
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers			IU	MM	MN	MO	11 360
		Matériel de transport			IV	MP	MQ	MR	14 652
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW	MS	MT	MU	7 994
		Emballages récupérables et divers *			IX	MV	MW	MX	
		Immobilisations corporelles en cours			MY	MZ	NA	NB	
	Avances et acomptes			NC	ND	NE	NF		
	TOTAL III			IY	NG	NH	NI	67 489	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ	ØU	M7	ØW	
Autres participations			IØ	ØX	ØY	ØZ			
Autres titres immobilisés			II	2B	2C	2D			
Prêts et autres immobilisations financières			I2	2E	2F	2G			
TOTAL IV			I3	NJ	NK	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			14	ØK	ØL	ØM	204 989		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

BC

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le **3 1 1 2 2 0 2 2**

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL 2B MOTOCULTURE Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SAGE Experts-comptables janvier 2023

2. B MOTOCULTURE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de **7 700** euros
Siège social : 25 Route de Lesparre
Lieu-dit Cap de Bois
33340 GAILLAN EN MEDOC
RCS BORDEAUX 491 009 957

**TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT
VOTEE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 12 MAI 2023**

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2022** faisant ressortir un bénéfice de **14 152** Euros.

L'Assemblée Générale décide d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- Au titre de distribution de dividendes la somme de **14 152** Euros, auquel s'ajoute la somme de **35 848** Euros, du compte « Autres réserves », pour avoir le montant de **50 000** Euros :

<i>Associés</i>	<i>Nombre de parts sociales</i>	<i>Dividendes bruts</i>	<i>Dividendes assimilés à de la rémunération</i>	<i>Prélèvements sociaux à hauteur de 17,20%</i>	<i>Acompte IR 12,80 %</i>	<i>Dividendes nets</i>
Monsieur Frédéric BAUDRY	385	25 000 €	24 615 €	66 €	/	24 934 €
SAS HOLDING MEDOC VB	385	25 000 €	/	/	/	25 000 €
TOTAL	770	50 000 €	24 615 €	66 €	/	49 934 €

L'ensemble des revenus distribués est mis en paiement à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices de la Société, ont été les suivantes :

- **50 000,00** Euros au titre de l'exercice clos le 31/12/2021 ;
- **40 000,00** Euros au titre de l'exercice clos le 31/12/2020 ;
- Il n'y a pas eu lieu à distribution de dividendes au cours de l'exercice clos le 31/12/2019.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Le Gérant



2. B MOTOCULTURE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de **7 700** euros
Siège social : 25 Route de Lesparre
Lieu-dit Cap de Bois
33340 GAILLAN EN MEDOC
RCS BORDEAUX 491 009 957

**TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT
SOUMISE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 12 MAI 2023**

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2022** faisant ressortir un **bénéfice** de **14 152** Euros.

L'Assemblée Générale décide d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- Au titre de distribution de dividendes la somme de **14 152** Euros, auquel s'ajoute la somme de **35 848** Euros, du compte « Autres réserves », pour avoir le montant de **50 000** Euros :

<i>Associés</i>	<i>Nombre de parts sociales</i>	<i>Dividendes bruts</i>	<i>Dividendes assimilés à de la rémunération</i>	<i>Prélèvements sociaux à hauteur de 17,20%</i>	<i>Acompte IR 12,80 %</i>	<i>Dividendes nets</i>
Monsieur Frédéric BAUDRY	385	25 000 €	24 615 €	66 €	/	24 934 €
SAS HOLDING MEDOC VB	385	25 000 €	/	/	/	25 000 €
TOTAL	770	50 000 €	24 615 €	66 €	/	49 934 €

L'ensemble des revenus distribués est mis en paiement à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices de la Société, ont été les suivantes :

- **50 000,00** Euros au titre de l'exercice clos le 31/12/2021 ;
- **40 000,00** Euros au titre de l'exercice clos le 31/12/2020 ;
- Il n'y a pas eu lieu à distribution de dividendes au cours de l'exercice clos le 31/12/2019.

Le Gérant

BF